

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 28 février 2012 à Valempoulières

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 43
Nombre de votants : 43
Date de la convocation : 22 février 2012
Date d'affichage : 8 mars 2012

* * * * *

Présents : MM. PERNOT, JOURDAIN, BLONDEAU, SALVI, HUGON, GIRAUD, MMES FAIVRE, DEL DO, M. VANDEWATTYNE, M. FAIVRE suppléant, MM. DOLE, BREUIL, DUSSOUILLEZ, MME BAILLY, MM. PRIN, RAGOT, VIONNET, Mme FANTINI suppléante, MM. PLANTARD, CAVALLIN, GOYDADIN, M. CLEMENT suppléant, MM. LOUVRIER, BARTHET, VOISIN, MME TOURNIER suppléante, MM. ROZE A., MAUBORGNE, VERGOBY, MME SAILLARD suppléante, MM. CATTENOZ C., CATTENOZ P., GAY, KEMPF, PESENTI, MME DE LUCA, MM. MOREL, GUINCHARD, MOUREY, DENISET, SAILLARD M., M. BONNET suppléant et M. JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MM. THEVENIN, GILLET, MMES MONNIER-BENOIT, RAMBOZ, SAILLARD, MM. CUBY A. et PARIS.

Excusés : MM. SAILLARD G., ROZE T., DUPREZ, WERMEILLE, BAUDOT, MATHIEU, MLE MARTIN, MMES BAUD, RAME, MM. DAYET, BOIVIN, BESSARD, DONNIER-MEROZ, MME LECOULTRE, MM. ROLET, RACLE, MASSON, CICOLINI, CART-LAMY, CUBY C., GOULUT, MME COMTE et M. BUIREY.

Secrétaire de séance : M. Maurice SAILLARD.

Présent à titre consultatif : M. BAUNE.



M. Maurice SAILLARD, Maire, accueille les participants et leur souhaite une bonne soirée avec l'étude du budget 2012.

M. PERNOT ouvre ensuite la séance et présente l'ordre du jour.

2012.1.1. Approbation des comptes de gestion du comptable, Année 2011 :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2012.1.2. Approbation des Comptes Administratifs 2011 :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur André JOURDAIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget Général Champagnole Porte du Haut Jura

Résultats reportés		368 785,40	746 535,44		746 535,44	368 785,40
Opérations de l'exercice	5 946 381,58	6 676 576,12	564 120,50	954 809,33	6 510 502,08	7 631 385,45
TOTAUX	5 946 381,58	7 045 361,52	1 310 655,94	954 809,33	7 257 037,52	8 000 170,85
Résultats de clôture		1 098 979,94	355 846,61			743 133,33
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	1 098 979,94	355 846,61	0,00	355 846,61	1 098 979,94
RESULTATS DEFINITIFS		1 098 979,94	355 846,61			743 133,33

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA La Planchette

Résultats reportés	484 269,29			261 827,47	484 269,29	261 827,47
Opérations de l'exercice	778 729,21	209 032,45	14 455,68	0,00	793 184,89	209 032,45
TOTAUX	1 262 998,50	209 032,45	14 455,68	261 827,47	1 277 454,18	470 859,92
Résultats de clôture	1 053 966,05			247 371,79	806 594,26	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 053 966,05	0,00	0,00	247 371,79	1 053 966,05	247 371,79
RESULTATS DEFINITIFS	1 053 966,05		0,00	247 371,79	806 594,26	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA Montrond

Résultats reportés	743,00				743,00	0,00
Opérations de l'exercice		50 000,00			0,00	50 000,00
TOTAUX	743,00	50 000,00	0,00	0,00	743,00	50 000,00
Résultats de clôture		49 257,00	0,00			49 257,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	49 257,00	0,00	0,00	0,00	49 257,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	49 257,00	0,00	0,00		49 257,00

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Zone d'Equévillon

Résultats reportés	321 813,50			100 369,38	321 813,50	100 369,38
Opérations de l'exercice	46 161,44	51 486,17	47 777,22	0,00	93 938,66	51 486,17
TOTAUX	367 974,94	51 486,17	47 777,22	100 369,38	415 752,16	151 855,55
Résultats de clôture	316 488,77			52 592,16	263 896,61	
Restes à réaliser			22 025,00		22 025,00	0,00
TOTAUX CUMULES	316 488,77	0,00	22 025,00	52 592,16	338 513,77	52 592,16
RESULTATS DEFINITIFS	316 488,77			30 567,16	285 921,61	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Abattoir

Résultats reportés			390 809,15		390 809,15	0,00
Opérations de l'exercice	95 111,32	100 412,33	143 374,16	410 541,54	238 485,48	510 953,87
TOTAUX	95 111,32	100 412,33	534 183,31	410 541,54	629 294,63	510 953,87
Résultats de clôture		5 301,01	123 641,77		118 340,76	
Restes à réaliser			1 600,00		1 600,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	5 301,01	125 241,77	0,00	125 241,77	5 301,01
RESULTATS DEFINITIFS		5 301,01	125 241,77		119 940,76	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Centre Autistes

Résultats reportés			143 476,05		143 476,05	0,00
Opérations de l'exercice	213 949,80	329 396,10	150 239,31	182 588,95	364 189,11	511 985,05
TOTAUX	213 949,80	329 396,10	293 715,36	182 588,95	507 665,16	511 985,05
Résultats de clôture		115 446,30	111 126,41			4 319,89
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		115 446,30	111 126,41	0,00	111 126,41	115 446,30
RESULTATS DEFINITIFS		115 446,30	111 126,41	0,00		4 319,89

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Assainissement Collectif

Résultats reportés		25 904,61	100 252,93		100 252,93	25 904,61
Opérations de l'exercice	1 015 817,95	1 117 054,29	1 794 717,50	1 521 254,31	2 810 535,45	2 638 308,60
TOTAUX	1 015 817,95	1 142 958,90	1 894 970,43	1 521 254,31	2 910 788,38	2 664 213,21
Résultats de clôture		127 140,95	373 716,12		246 575,17	
Restes à réaliser	95 000,00		152 000,00		247 000,00	0,00
TOTAUX CUMULES	95 000,00	127 140,95	525 716,12	0,00	620 716,12	127 140,95
RESULTATS DEFINITIFS		32 140,95	525 716,12		493 575,17	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° Etant précisé que M. PERNOT s'est retiré au moment du vote et que M. Rémi HUGON n'a pas participé au vote pour le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Abattoir, approuve le Compte Administratif 2011 du Budget général et des budgets annexes.

2012.2.3- Affectation des résultats Budget Général :

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire

que les résultats antérieurement reportés de fonctionnement sont de : 368 785.40 €
que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de : 730 194.54 €
alors l'exercice 2011 a généré un excédent ou un déficit de fonctionnement de 1 098 979.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

soit **prioritairement** au compte 1068 355 846.61 €
Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 743 133.33 €

2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :

Soit **en réserve** au compte 1068
Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002

2012.2.4- Affectation des résultats Budget Assainissement :

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire

que les résultats antérieurement reportés de fonctionnement sont de : 25 904.61 €
que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de : 101 236.34 €
alors l'exercice 2011 a généré un excédent ou un déficit de fonctionnement de 127 140.95 €
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

soit **prioritairement** au compte 1068 31 340.95 €
Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 95 800.00 €

2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :

Soit **en réserve** au compte 1068
Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002

2012.2.5- Affectation des résultats Budget Abattoir :

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire	
que les résultats antérieurement reportés de fonctionnement sont de :	€
que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de :	5 301.01 €
alors l'exercice 2011 a généré un excédent ou un déficit de fonctionnement de	5 301.01 €
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit :	
1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :	
soit prioritairement au compte 1068	5 301.01 €
Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002	
2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :	
Soit en réserve au compte 1068	
Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002	

2012.2.6- Affectation des résultats Centre Autistes :

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire	
que les résultats antérieurement reportés de fonctionnement sont de :	€
que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de :	115 446.30 €
alors l'exercice 2011 a généré un excédent ou un déficit de fonctionnement de	115 446.30 €
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit :	
1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :	
soit prioritairement au compte 1068	111 126.41 €
Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002	
2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :	
Soit en réserve au compte 1068	
Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002	

2012.2.7- Taux de fiscalité pour 2012 :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Depuis la réforme votée par le Parlement en décembre 2009, qui a entraîné la suppression de la Taxe Professionnelle (TP) payée par les entreprises dès 2011, les recettes fiscales de la Communauté de Communes se décomposent désormais comme suit, au regard des taux votés lors du Conseil du 29 mars 2011 :

- Contribution Economique Territoriale (CET) composée de :
 - la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**, constituée de la part foncière de la TP : le taux issu du calcul lié à la réforme s'établit à **18,60%**,
 - la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée des entreprises (26,5% du montant collecté) et dont le taux est fixé par l'Etat.
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER).
- Taxe d'Habitation** : le taux de référence calculé par la DDFiP (part départementale+frais de gestion cédés par l'Etat) s'élève à **10,36%**.
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)** : le taux de référence s'élève à **1,31%**.
- Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TAFNB)** : le taux de référence s'élève à **45,80%**.

Lors du débat d'orientations budgétaires, les prévisions ont été établies sur la seule progression des bases d'imposition qui produisent une recette fiscale supplémentaire annuelle d'environ 100.000 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de maintenir en 2012, les taux votés en 2011.

M. JOURDAIN précise que la TASCOT (Taxe sur les Surfaces commerciales) a un coefficient fixé à 1,05 en 2011 pour 2012.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **VOTE** pour 2012 les taux de fiscalité fixés en 2011 et reconduits, tels que précisés ci-dessus, à savoir, 18,60 % pour la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ; 10,36 % pour la TH (Taxe

d'Habitation) ; 1,31 % pour laTFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) ; et Un taux de référence de 45,80 % pour la TAFNB (Tace Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti),

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ces décisions.

2012.2.8- Adoption du Budget Général et des Budgets annexes 2012 :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

En préambule, M. JOURDAIN insiste sur le fait que les Conseillers ont le détail de l'ensemble des budgets, même si à l'occasion de recours devant le Tribunal Administratif, les requérants prétendent le contraire.

M. PERNOT précise que cette remarque est liée au peu de considération que portent certains, aux Conseillers Communautaires qui voteraient sans connaître le contenu des dossiers. Il s'agit bien évidemment des responsables du Syndicat de l'Abattoir de Pontarlier qui poursuivent leur recours devant le TA.

M. PERNOT et M. JOURDAIN commentent ensuite les documents budgétaires :

.Budget ZA Equevillon :

M. PERNOT précise qu'il reste peu de terrains disponibles, suite à la décision de la vente d'une parcelle de 6.000 m² aux Transports Salvi. Par ailleurs, une nouvelle demande a été formulée par une entreprise du secteur qui souhaite se développer. Ensuite, il conviendra de conserver les terrains nécessaires au pôle agroalimentaire.

Il convient dès à présent d'envisager d'autres pistes pour développer des Zones d'Activités.

.Budget Abattoir :

M. JOURDAIN précise que la redevance de 50 € la tonne devrait produire une recette de 75.000 € sur la base de 1.500 t. Il attire l'attention du Conseil sur le fait que le budget s'équilibre sans versement du budget général, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

M. PERNOT explique qu'il s'agit d'une logique économique. Lors de la relance de l'abattoir en août 2010, il s'agissait de démarrer une activité nouvelle. Or, les subventions du Budget Général n'auront été nécessaires que sur deux exercices. La Sarl Viande Nature Jura se fera un devoir d'équilibrer ce budget grâce à son développement. M. PERNOT rappelle les engagements des enseignes commerciales (Super U et Leclerc). Par ailleurs, l'atelier de découpe reste à développer.

Concernant la question de la viande Hallal, M. HUGON précise que cet abattage n'est réalisé que pour la consommation Hallal.

.Budget Assainissement :

M. PERNOT attire l'attention des Conseillers Communautaires sur l'importance de l'investissement prévu en 2012 et revient sur la question de la communication qui sera améliorée sur la redevance assainissement. Un partenariat devra par ailleurs être mis en œuvre avec la Fédération des Pêcheurs du Jura. Il rappelle également le tarif plafond que la CC s'est fixé : 1,40 € le m³ sur 120 m³ tout en répondant aux exigences de la loi.

En réponse à M. CLEMENT, il est précisé que la part fixe a été calculée au plus juste et que les tarifs ont été approuvés généralement à l'unanimité.

M. JACQUES donne l'exemple d'une commune qui lance un projet et prévoit une part fixe de 60 € et une part variable à 2,50 € le m³.

M. VIONNET rappelle également qu'il existe des exigences européennes.

M. JOURDAIN remercie le personnel qui a œuvré sur le budget, et particulièrement Mme CUBY et M. BAUNE, mais également l'ensemble du personnel.

M. PERNOT, quant à lui, remercie M. JOURDAIN pour sa présentation.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur André JOURDAIN, Vice-président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2012, Budget Général et Budgets annexes,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré,

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2012 du Budget Général et des Budgets annexes (ZA La Planchette, ZA Montrond, ZA Equevillon, Centre Autistes, Assainissement collectif et Assainissement autonome),

☞ **APPROUVE** à l'unanimité, étant précisé que M. HUGON n'a pas pris part au vote, le Budget Primitif 2012 du Budget annexe de l'Abattoir.

Budget annexe ZA La Planchette :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 824 522 €	2 824 522 €
Section d'investissement	595 230 €	595 230 €

Budget annexe ZA Montrond :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	381 757 €	381 757 €

Budget annexe Zone d'Equevillon :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	406 320 €	406 320 €
Section d'investissement	271 222 €	271 222 €

Budget annexe Abattoir :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	75 800 €	75 800 €
Section d'investissement	187 109 €	187 109 €

Budget annexe Centre Autistes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	311 643 €	31 643 €
Section d'investissement	232 154 €	232 154 €

Budget annexe Assainissement collectif :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 176 372 €	1 176 372 €
Section d'investissement	5 216 828 €	5 216 828 €

Budget annexe Assainissement autonome :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	60 382 €	60 382 €
Section d'investissement	8 400 €	8 400 €

Budget Général :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 277 026 €	7 277 026 €
Section d'investissement	1 521 572 €	1 524 572 €

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

2012.2.9- Création du Budget annexe ZA Sirod :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

La commune de Sirod a initié la création d'une zone artisanale. Cette zone étant contiguë à l'ensemble immobilier de l'Entreprise Baud-Dimep, des équipements communs pourraient être nécessaires en cas d'extension de cette entreprise.

Dans cette éventualité, il est proposé de créer un budget annexe ZA Sirod afin de présenter un budget 2012 lors de la prochaine séance du Conseil.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la création d'un budget annexe ZA Sirod afin de présenter un budget 2012 lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2012.2.10. Abattoir. Redevance d'usage des abattoirs publics et avenant n°2 à la convention de gestion et d'exploitation :

Rapporteur : M. Yves SALVI

Par délibération du 1^{er} juillet 2010, le Conseil avait fixé la redevance d'usage des abattoirs publics à 0,047 € HT le kg (soit 47 € HT la tonne). Afin d'actualiser cette recette qui doit permettre à la Communauté de Communes de faire face au remboursement de l'emprunt contracté pour la construction, il est proposé de porter la redevance à 0,050 € HT le kg (soit 50 € HT la tonne) à compter du 1^{er} mars 2012.

Par ailleurs, la convention pour la gestion et l'exploitation de l'abattoir intercommunal prévoit, dans son article 6, le versement d'un loyer annuel de 5.000 € HT. Ce loyer pèse sur la SARL Viande Nature Jura alors que le coût du remboursement de l'investissement doit être assuré par la redevance d'usage. Il sera donc proposé de supprimer le loyer annuel à compter du 1^{er} mars 2012 et d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant.

Cette évolution permettra à terme de comparer les redevances d'usage des différents abattoirs publics de la région qui ne perçoivent pas de loyer mais uniquement une redevance liée au tonnage réalisé. A titre indicatif, la redevance de l'abattoir de Lons est de 40 € HT la tonne et celle de Pontarlier de 62 € HT la tonne.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire :

- de fixer le tarif de la redevance d'usage à 0,05 € HT le kg, soit 50 € HT la tonne à compter du 1^{er} mars 2012,

- d'approuver l'avenant à la convention pour la gestion et l'exploitation de l'abattoir intercommunal, avec effet du 1^{er} mars 2012, et d'autoriser le président à le signer.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 41 voix pour et 1 abstention (M. DOLE), étant précisé que M. Rémi HUGON n'a pas pris part au vote,

☞ **FIXE** à 0,05 € HT le kg, soit 50 € HT la tonne, le tarif de la taxe d'usage à appliquer à l'abattoir à compter du 1^{er} mars 2012,

☞ **APPROUVE** au vu des indications portées ci-dessus, la suppression du loyer annuel incombant à la SARL Viande Nature Jura, à compter du 1^{er} mars 2012,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec la SARL un avenant à la convention de gestion et d'exploitation de l'abattoir, permettant de prendre en compte cette décision,

☞ **AUTORISE** le Président à signer également tous les documents afférents à ce dossier.

2012.2.11- ZA La Planchette Mont-Rivel. Demandes de subventions :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La Communauté de Communes a procédé à l'aménagement d'une 1^{ère} tranche sur la ZA La Planchette Mont-Rivel, ces travaux ayant été subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural (DDR) 2004. Cette opération a permis l'installation de Jurasciures sur un terrain de 8.000 m², la cession de 5.358 m² pour le développement de Lutetia et l'installation d'Eurofen sur un terrain de 12.000m².

Au titre de la demande de subvention DDR 2008, l'effort de constitution de réserves foncières a été poursuivi, le Conseil Communautaire ayant décidé, dans sa séance du 31 janvier 2008, de procéder à l'acquisition d'environ 10ha entre la ZA La Planchette et la 1^{ère} ZI de Champagnole. Cette décision a été complétée par l'acquisition de l'ensemble des terrains appartenant à la ville de Champagnole sur ce secteur, soit environ 8ha (délibération du 1^{er} avril 2010). Toujours dans le cadre des opérations soutenues par l'Etat sur l'enveloppe DDR 2008, une nouvelle voirie (rue Alfred et Maurice BOUVET) longeant le Centre d'Incendie et de Secours a été créée, permettant ainsi la construction du bâtiment de la Métallerie Bavoyssi en 2009.

Cette maîtrise foncière a permis de définir un programme général d'aménagement et de poursuivre la viabilisation afin de disposer de terrains à vocation industrielle libres à la vente dans la ville centre de la Communauté de Communes. Il est en effet indispensable de disposer de terrains immédiatement libres à la vente.

Dans le cadre de la demande de subvention à l'Etat au titre de la DDR 2010, les aménagements se sont poursuivis avec la finition de la rue Bouvet, la création d'un giratoire et de la rue Ponsar, puis la surélévation de la ligne 63 000 volts au-dessus de la zone industrielle (travaux actuellement en cours).

Pour la demande de subvention déposée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012, le soutien financier de l'Etat est sollicité pour les travaux suivants :

Aménagement hydraulique ZI La Planchette

547.421,20 €

Aménagement de l'entrée ZI La Planchette (giratoire)	475.000,00 €
Réhabilitation espaces publics ancienne Cimenterie	280.000,00 €
TOTAL	1.302 421,20 €

Il est donc demandé au Conseil d'approuver le plan de financement qui s'établit donc comme suit :

Etat (DDR 2010) 40%	520.968,48 €
Conseil Général 30%	390.726,36 €
Autofinancement CC 30%	390.726,36 €
TOTAL	1.302.421,20 €

M. GOYDADIN considère que le prix du giratoire est exorbitant.

M. VERGOBY regrette que le FEDER ne soit pas sollicité. M. PERNOT précise que les fonds européens ne sont pas mobilisables sur ce type de travaux.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ **APPROUVE** le plan de financement de l'aménagement de la ZA La Planchette détaillé ci-dessus et établi dans le cadre de la demande d'une subvention à déposer au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2012,

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2012.2.12- ZA Montrond. Contrat de maîtrise d'œuvre :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Dans le cadre du développement économique de la Communauté de Communes, il est nécessaire de proposer aux entreprises des terrains libérés de toutes contraintes administratives et opérationnels à la construction. La ZA Montrond a fait l'objet de premières études mais afin d'obtenir les dernières autorisations manquantes et de viabiliser les premières parcelles, il a été procédé à une consultation de maîtrise d'œuvre.

A l'issue de la consultation de cabinets d'étude lancée par la Communauté de Communes le 10 février 2012 avec une remise des offres pour le 24 février 2012 à 12 h 00, concernant l'opération dénommée ci dessus, neuf offres sont parvenues :

Verdi Ingénierie,
PMM Ingénieurs Conseils,
Cabinet ANDRE,
SAFEGE Ingénieurs Conseils,
IRH Ingénieurs Conseils,
Cabinet Olivier COLIN et Associés,
BEREST,
POYRY,
ABEST Ingénierie.

Après analyse des offres selon les critères de règlement de consultation, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre du Cabinet Olivier COLIN et Associés pour un montant de 25.980,00 € HT soit 31.072,08 € T.T.C.

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer pour autoriser le Président à signer d'une part le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'étude Olivier COLIN et Associés et d'autre part à signer tous les documents afférents à l'étude de la ZA Montrond.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le marché d'un montant de 25.980,00 € HT, à signer avec le Cabinet d'étude Olivier COLIN et Associés pour les travaux de maîtrise d'œuvre de la ZA de Montrond, décrits ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer ce marché ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2012.2.13- Système d'Information Géographique (SIG). Conventions d'échange de données avec le Conseil Général du Jura et le Syndicat intercommunal des Eaux du Lac d'Ilay :

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Dans le cadre de la délibération du 24 septembre 2009, le travail de constitution d'une banque de données territoriales alimentant le Système d'Information Géographique (SIG) se poursuit.

Après les partenariats mis en place avec l'Office National des Forêts, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, ErDF et le Syndicat des Eaux du Centre Est Jura, il est proposé de conclure à titre gracieux deux nouvelles conventions, l'une avec le Conseil Général du Jura et la deuxième avec le Syndicat Intercommunal des Eaux (S.I.E.) du Lac d'Ilay pour les deux communes de la Communauté de Communes appartenant à ce Syndicat.

La convention avec le Conseil Général du Jura concerne des données relatives aux routes départementales, à la viabilité hivernale, aux transports scolaires, aux infrastructures et réseaux de communications électroniques, à la filière bois, aux véloroutes, voies vertes, au PDIPR, aux sites d'intérêt touristique, à l'hébergement touristique et aux plantes invasives.

La convention avec le SIE du Lac d'Ilay concerne des données relatives au réseau d'eau potable pour les Communes de Loulle et Mont sur Monnet.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver ces conventions et autoriser le Président à les signer.

M. GIRAUD précise qu'il a demandé à M. BLONDEAU, Président du SIDEC, d'organiser une nouvelle session de formation pour les Maires et Secrétaires de Mairie.

Par ailleurs, lors des discussions avec le SIDEC, il avait été prévu que la CC centralise les données. Cependant, un contact a été pris par le SIDEC directement auprès de la Commune de Ney. Il conviendra donc d'éclaircir ces questions et de revoir les coûts appliqués.

M. PERNOT souhaite qu'un courrier soit adressé aux communes afin de rappeler l'accord avec le SIDEC à l'issue de la nouvelle rencontre à organiser.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la convention à intervenir avec le Conseil Général dans le cadre du SIG afin d'y intégrer les données précisées ci-dessus,

☞ **APPROUVE** la convention à signer avec le SIE du Lac d'Ilay pour l'intégration dans le SIG, des données décrites ci-dessus pour les Communes de Loulle et Mont sur Monnet,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'une et l'autre de ces conventions ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2012.2.14- Assainissement Andelot en Montagne. Demandes de subventions pour les travaux de station et de réseaux :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Suite à l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement de la commune d'Andelot en Montagne, la Communauté de Communes projette la mise en place d'un dispositif de traitement des eaux usées, la création d'un réseau de transport et d'un réseau de collecte permettant d'acheminer les effluents à cette station.

De par la nature de l'opération, le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Le Cabinet ANDRE a été mandaté pour réaliser le dossier réglementaire d'incidences du projet sur les milieux aquatiques.

Le projet retenu est donc le suivant :

- Réseau d'Assainissement Collecte Eaux Usées : 390.000 € HT,

- Réseau d'Assainissement Transport Eaux Usées : 80.000 € HT,
- Système de traitement : 415.000 € HT

Au montant des travaux, il convient d'ajouter les frais des études connexes (topographie, coordinateur sécurité, essais et contrôle après travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre, publications et divers et imprévus) pour un montant de 65.000 € HT.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 950.000 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet et solliciter les aides financières auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le projet de création d'une station d'épuration et de réseaux de collecte et de transport des eaux usées, sur la Commune d'Andelot en Montagne, présenté ci-dessus pour un montant prévisionnel (travaux et frais d'études connexes) de 950.000 € HT,

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau, les aides financières pouvant être accordées dans ce cadre,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2012.2.15- Assainissement Le Larderet. Marché de travaux :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

A l'issue de la consultation des entreprises lancée le 23 novembre 2011 avec une remise des offres pour le 16 janvier 2012 à 12h00, concernant la réalisation de travaux d'assainissement sur la Commune de Le Larderet, sept offres nous sont parvenues :

- BUGADA : 113.619,78 € HT,
- MONTHOLIER TP : 115.364,10 € HT,
- Groupement Arnaud RUSTHUL TP/JEANNIN SAS : 98.973,89 € HT,
- SD3ATP : 251.830,50 € HT,
- DOLE : 102.288,25 € HT,
- SNCTP : 169.162,50 € HT,
- PETITJEAN : 140.173,00 € HT.

Après analyse, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre du groupement d'entreprises Arnaud RUSTHUL TP/JEANNIN SAS d'un montant de 98.973,89 € HT soit 118.372,77 € T.T.C.

Par ailleurs, concernant la mission de contrôle des réseaux (étanchéité et inspection caméra), la collectivité, assistée de son maître d'œuvre, a lancé une consultation directe d'entreprises. Cette consultation entre dans le cadre d'une procédure adaptée.

La consultation a été engagée le 23 novembre 2011 par courrier, auprès de cinq entreprises, pour une remise d'offre le 16 janvier 2012 à 12h00. A cette date, trois offres étaient parvenues à la Communauté de Communes :

- FCA : 2.067,00 € HT,
- ADTEC : 1.990,00 € HT,
- SOPRECO : 2.915,50 € HT.

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise ADTEC pour un montant de 1.990,00 € HT, soit 2.380,04 € TTC.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** l'offre du Groupement Arnaud RUSTHUL TP/JEANNIN SAS d'un montant de 98.973,89 € HT pour la réalisation des travaux de réseau d'eaux usées sur la Commune de Le Larderet,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec le Groupement Arnaud RUSTHUL TP/JEANNIN SAS, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier,

☞ **APPROUVE** l'offre de l'entreprise ADTEC d'un montant de 1.990,00 € HT pour la mission de contrôle des réseaux (étanchéité et inspection caméra) dans le cadre des travaux d'assainissement sur la Commune de Le Larderet,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise ADTEC ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2012.2.16- Assainissement Supt. Marché de travaux pour le réseau :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Un passage caméra a été réalisé en fin d'année 2008, Rue du Chalet sur la Commune de SUPT. Le diagnostic a révélé de nombreuses anomalies et une usure homogène de la canalisation unitaire principale. Il était donc nécessaire de réhabiliter le réseau d'une partie de la Commune, transitant par la rue du Chalet jusqu'au décanteur.

Il a été procédé à une étude pour remplacer les 320 ml de réseaux unitaires et organiser une consultation d'entreprises lancées par la Communauté de Communes. A la remise des offres le 20 février 2012 à 12h00, 5 entreprises avaient soumissionné à l'opération dénommée ci-dessus :

ENTREPRISES	€ HT	T.V.A	€ T.T.C.
BENETRUY TP	44 603,20	8 742,23	53 345,43
SARL PRATI JEAN ET FILS	43 645,00	8 554,42	52 199,42
SAS BUGADA BERNARD ET CIE	52 772,31	10 343,37	63 115,68
ARNAUD RUSTHUL TP	43 856,00	8 595,78	52 451,78
JEANNIN SAS	43 650,00	8 555,40	52 205,40

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre de l'Entreprise SARL PRATI JEAN et FILS pour un montant de 43.645,00 € HT soit 52.199,42 € T.T.C.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Alain MOUREY n'a pas pris part au vote,

☞ **APPROUVE** l'offre de l'Entreprise SARL PRATI JEAN et FILS, d'un montant de 43.645,00 € HT pour le changement de 320 ml de réseaux unitaires sur la Commune de Supt,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la SARL PRATI JEAN et FILS ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

. Délibération en date du 31 janvier 2012. Objet : Budget. Renouvellement de la ligne de trésorerie.

M. JOURDAIN informe les Conseillers Communautaires d'une précision (+ Eonia) et d'une modification (trimestre et non mois civil), portées sur la délibération en question :

« Durée : 1 an maximum,

Taux : T4M (0,6168 % au 28 janvier 2012) + marge de 1,50 point, + **Eonia**

Commission et frais : 0,20 % prélevés en une seule fois,

Intérêts : base de calcul sur 360 jours et paiement par débit d'office chaque ~~mois civil~~, **trimestre civil**,

Commission de mouvement : 0,00 % du cumul des tirages réalisés. »

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation de ces corrections.

La séance est levée à 23h00.